



Paris, le 26 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du protocole 2014/2020 pour le développement de la production de truffes

Le protocole signé le 26 février 2014 entre Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Jean-Charles Savignac, président de la Fédération française des trufficulteurs (FFT), constitue le cadre d'un dispositif d'appui global à la trufficulture française, complété par une convention conclue simultanément entre la FFT et FranceAgriMer.

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs :

Favoriser la production de truffes de qualité, par des actions en faveur des trufficulteurs, dans les domaines suivants :

- **statut fiscal et social** : un inventaire détaillé des diverses obligations fiscales et sociales incombant aux trufficulteurs sera établi ;
- **développement des plantations et des rénovations à vocation truffière** : les engagements de plantations nouvelles de la FFT ont été reconduits sur la même base que pour la période 2007/2013 au cours de laquelle ont été plantés en France plus de 6 000 hectares de nouvelles truffières et installés 2 millions de plants. Une étude sur l'état annuel et régional des plantations réalisées par les producteurs, une estimation des récoltes et un guide de rénovation des anciens terrains truffiers vont être élaborés.

Renforcer la promotion des truffes françaises, sensibiliser le grand public à la qualité des différentes espèces ainsi qu'à l'emploi des arômes de synthèse.

Mieux coordonner la recherche, poursuivre l'expérimentation nationale, renforcer l'appui technique aux trufficulteurs et la diffusion des résultats.

- **Recherche** : le ministère en charge de l'agriculture et la FFT s'engagent à développer une meilleure coordination de la recherche sur la trufficulture et à définir une stratégie conjointe. Un comité de pilotage de la recherche en trufficulture, présidé par un chercheur de l'Institut national pour la recherche agronomique (INRA), est constitué. Il a pour mission l'établissement de priorités en matière de recherche et la coordination des opérations avec les autres structures ou instituts de recherche dont notamment le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), les universités, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL).

De nouvelles recherches porteront notamment sur la physiologie des truffes, la relation avec les facteurs climatiques, la nutrition, la sexualité, l'écologie, les arômes et la qualité, la sélection des arbres, les risques d'appauvrissement génétiques.

- **Poursuite de l'expérimentation nationale coordonnée pour la trufficulture**. Le programme national d'expérimentation en cours sera poursuivi afin de procéder intégralement à la mise en expérimentation des recherches et de répondre aux demandes spécifiques des trufficulteurs.

Les expérimentations concernent notamment, la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la diversité des truffes et la "gestion" du cycle de reproduction de la truffe, l'optimisation et la conduite des plants à vocation truffière, le travail du sol et la gestion des plantes compagnes... Elles conduiront à la création d'itinéraires techniques spécifiques à la trufficulture, à la détermination des caractéristiques d'un milieu "pionnier" propice à l'apparition des truffes, à la maîtrise de leur nutrition, via la matière organique. Il s'agit aussi d'encourager la diversification par d'autres espèces dont l'écologie et les saisons de récoltes sont différentes, mais dont il faut encore améliorer les bases techniques de production.

- **Appui technique aux trufficulteurs** : les organismes de rattachement des techniciens en trufficulture (chambres d'agriculture, centres de la propriété forestière, lycées agricoles...) et la FFT constitueront un groupe de travail afin de définir le contenu d'une convention qui précisera les modalités de mises à disposition.
- **Diffusion des résultats** : une large diffusion des résultats de la recherche et des expérimentations conduites sera assurée par la FFT auprès des trufficulteurs, notamment dans le trimestriel « *Le trufficulteur* » et sur le site internet <http://fft-truffes.fr> . Une réflexion va s'engager sur la création d'un Centre français pour la trufficulture.

Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à la trufficulture à destination des **trufficulteurs**, des **techniciens** en charge du suivi technique et des **formateurs** par des sessions spécialisées ainsi que des séminaires thématiques.

Lutter contre les vols dans les exploitations et renforcer leur sécurité : les truffières sont concernées par le plan d'action lancé le 13 février dernier par le ministre de l'Intérieur et le ministre en charge de l'Agriculture pour faire face à la recrudescence des vols constatés ces dernières années dans les exploitations agricoles.

Poursuivre les actions de reconnaissance au niveau communautaire

La FFT se rapprochera de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ainsi que des services de la Commission européenne, pour étudier la possibilité d'une reconnaissance de la truffe en tant que signe officiel de qualité et d'origine. Elle proposera le classement comme espèces exotiques envahissantes, des espèces de truffes qui ne sont pas traditionnellement récoltées sur le territoire français, au titre de la préservation de la biodiversité. La FFT développera au cours des prochaines années les échanges entre trufficulteurs européens au sein des deux instances européennes : le Groupement européen truffe et trufficulture (GETT) et le Consortium en réseau truffe et trufficulture (CRET).

Création d'un comité pour la trufficulture au sein de FranceAgriMer

Ce comité est chargé de recenser les besoins en expérimentation, d'organiser la concertation entre les régions, de veiller à la définition des programmes de formation et de participer à son déploiement régional avec l'appui des parties prenantes. Il sera notamment chargé de suivre la mise en œuvre du protocole, de rendre compte annuellement au ministre des résultats obtenus et des éventuels obstacles rencontrés.

Contacts

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ;
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Fédération Française des Trufficulteurs.

Jean-Charles Savignac Tél. : 01 44 13 31 20

FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05
Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
